

# REJOIGNEZ LE COMBAT POUR DES SALAIRES JUSTES, DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES ROUTES SÛRES

**VOUS ÊTES CHAUFFEUR ROUTIER ET VOUS :**

- ressentez de la fatigue au volant ?
- passez la nuit dans votre cabine ?
- conduisez dans des conditions dangereuses ?

**Ce n'est pas une fatalité.**

**SAFE  
RATES**  
SAUVER DES VIES

**AUGMENTER LES SALAIRES DE 10 %  
PEUT RÉDUIRE LES ACCIDENTS DE 30 %**



**IMPLIQUEZ-VOUS :**

renseignez-vous et prenez contact avec un syndicat de l'ITF qui fait campagne pour des taux de rémunération garants de la sécurité (« *Safe Rates* » ) dans votre région.

# Q'ENTEND-ON PAR « TAUX DE RÉMUNÉRATION GARANTS DE LA SÉCURITÉ » ?

Il s'agit de **NORMES DE RÉMUNÉRATION JUSTES** dans le secteur des transports routiers qui :

- permettent aux chauffeurs de faire des pauses et de respecter les règles en matière de temps de conduite et de repos ;
- réduisent la fatigue et les accidents, pour des routes plus sûres ;
- s'appliquent à tous les chauffeurs, y compris les indépendants et les sous-traitants, sans distinction de nationalité ou de sexe.

**LES SYNDICATS DE L'ITF décrochent des accords et des dispositifs juridiques qui :**

- associent les syndicats à la détermination et au respect de l'application de taux de rémunération garants de la sécurité ;
- obligent tous les acteurs du secteur à respecter les règles.

## EMPLOIS DE QUALITÉ = SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) reconnaît qu'il faut protéger les chauffeurs pour assurer la sécurité sur nos routes. Les gouvernements et les entreprises doivent garantir :**

- des salaires justes (des taux de rémunération garants de la sécurité) ;
- des temps de repos adéquats ;
- des contrats écrits et transparents ;
- la sécurité sociale ;
- des aires de repos sûres, équipées d'installations sanitaires propres ;
- une protection contre la violence et le harcèlement ;
- le respect des droits syndicaux.

**NOUS NOUS BATTONS POUR QUE CES PRINCIPES DE L'OIT VOUS SOIENT APPLIQUÉS.**

